

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-258 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 16 novembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.
Date de convocation : jeudi 9 novembre 2023 - Secrétaire de séance : Daniel MARTIN

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 53 - Nombre de pouvoirs : 13 - Nombre de votants : 65

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Françoise DA SILVA, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET (*jusqu'à la délibération n°2023-250*), Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON (*jusqu'à la délibération n°2023-261*), Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE (*jusqu'à la délibération n°2023-222*), Thérèse SIBERT (*jusqu'à la délibération n°2023-259*), Jean-Luc RAMEL (*jusqu'à la délibération n°2023-261*), Elisabeth LAROCHE, Jean ROSET, Patrice MARTIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MAGNON-MICOLAS, Pascal PAIN, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2023-259*), Marie-Claude REGACHE, Eliane NAMBOTIN, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Françoise GIRAUDET, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Sylvie RIGHETTI-GILOTTE (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Joël MATHY (à Gérard BROCHIER), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Régine GIROUD (à Jean-Luc RAMEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Denis JACQUEMIN (à Max ORSET), Pascal COLLIGNON (à Christian LIMOUSIN), Valérie CAUWET DELBARRE (à Daniel GUEUR), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD), Emilie CHARMET (à Maud CASELLA), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

Etaient excusés et suppléés : Bernard PERRET (par Françoise DA SILVA), Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Sylviane BOUCHARD (par Eliane NAMBOTIN), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

Etaient excusés : Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Jean MARCELLI, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Ludovic PUIGMAL, Jean-Alex PELLETIER, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Gaël ALLAIN.

Objet : Avenant à la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme CEE ACTEE « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique »

VU l'avis favorable de la commission économie et environnement du 15 juin 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 novembre 2023 ;

VU la délibération n°2021-091 de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, en date du 06 mai 2021, validant la participation de l'EPCI en tant que membre du groupement porté par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) dans le cadre de l'Appel à manifestation d'Intérêt (AMI) SEQUOIA « Soutien aux Élus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux » du programme CEE ACTEE 2 « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique » et associant en tant qu'opérateur technique la SPL ALEC AIN pour le déploiement du service économe de flux sur son territoire ;

M. Daniel MARTIN, vice-président, rappelle que la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, par délibération n°2021-091, a validé sa participation en tant que membre du groupement porté par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) dans le cadre de l'Appel à manifestation d'Intérêt (AMI) SEQUOIA « Soutien aux Élus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux » du programme CEE ACTEE 2 « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique ».

.../...

Pour rappel, ce Programme ACTEE avait pour objectif de subventionner, grâce aux Certificats d'Economie d'Energies, les collectivités lauréates pour :

1. Accompagner la réalisation d'études technico-économiques (audits énergétiques notamment) des principaux bâtiments des communes (> 1000 m²) ;
2. Déployer un réseau d'économies de flux mutualisés et employés soit par l'ALECO1 soit par le SIEA. Ces économistes analysent les consommations communales pour préconiser améliorations et travaux ;
3. Participer au financement des coûts de maîtrise d'œuvre des travaux faisant suite aux audits énergétiques et analyses des économistes de flux ;
4. Aider l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique (par exemple suivi centralisé et temps réel des consommations...) en lien avec les prescriptions des économistes de flux.

En avril 2023, le SIEA a relayé à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain un courrier de la FNCRR informant que, « *si l'engagement des fonds suit une excellente trajectoire, 85 % des fonds engagés à mi-programme, un certain nombre de lauréats a rencontré des difficultés dans l'engagement total de leur budget* » et qu'en conséquence, des possibilités d'optimisation des dossiers pour engager un maximum de fonds d'ici au 15 septembre 2023 étaient ouvertes comme suit :

- Mise en place d'une fongibilité intra-membre et intra-lots :
 - Au sein d'un membre, possibilité de basculer des fonds d'un lot à un autre ;
 - Au sein d'un lot, possibilité de basculer des fonds d'un membre à un autre.
- Remontée des plafonds par lot de 50 % pour chaque membre et disparition du plafond global ;
- Élargissement de l'éligibilité des typologies d'étude sur le lot 4 :
 - Toutes les études de MOE de projets présentant a minima l'atteinte d'objectif énergétique sont éligibles ;
- Possibilité d'intégrer des prestations API (Autres Prestations Intellectuelles) dans les enveloppes du lot 1 / économistes de flux.
 - La ligne API est ouverte à des prestations de type "sensibilisation/sobriété/usages/AMU".

Au regard de ces éléments, afin de maximiser le plus possible les services et l'engagement des fonds disponibles dans le cadre du programme ACTEE, les collectivités intégrées au programme ont transmis des demandes d'optimisation de leurs dossiers auprès du SIEA.

Pour la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, après consultation du SIEA et de la SPL ALEC Ain, il a été proposé de basculer des fonds d'un lot à l'autre comme suit :

	CCPA	Aides disponibles avant modifications	Aides disponibles suite aux modifications
Economie de flux et outillage	Lot 1 - Ressources humaines	17 100,00 €	27 738,61 €
	Lot 2 - Outils de mesure et suivi de consommation énergétique	3 367,00 €	5 461,69 €
	Lot 3 - Études techniques	47 500,00 €	28 298,42 €
	Lot 4 - Maîtrise d'œuvre	19 000,00 €	25 468,28 €
	Total	86 967,00 €	86 967,00 €

Selon les modalités exposées par la FNCCR, la mise en place d'une fongibilité intra-lots comme exposée ci-avant et demandée par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain n'engendre pas l'établissement d'un avenant à la convention signée entre les parties en janvier 2022.

Toutefois, la somme de l'ensemble des modifications d'aides demandées par les autres collectivités du programme étant supérieure à 10 % de l'aide totale accordée au projet, la signature d'un avenant à la convention est nécessaire.

M. Daniel FABRE ne prend pas part au vote.

Sur proposition de la commission développement économique et environnement,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la signature de l'avenant à la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme CEE ACTEE « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique » annexé à la présente délibération.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 20 novembre 2023

Publiée le **22 NOV. 2023**

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

